



PCH

(Prestation de Compensation du Handicap)

Aide à la parentalité

Depuis Quand ? Cette aide est effective **depuis 2021**.

Pour Qui ? Pour tout parent porteur de handicap reconnu à la MDPH ayant à charge un enfant de moins de 7 ans.

Comment ? Elle fonctionne comme une prestation de compensation du handicap : **aide humaine et aide technique** afin d'aider le parent dans l'exercice d'éducation.

Quelle démarche ? La demande se fait par le biais du dossier MDPH : **en cochant la case «PCH» page 17 et en notant sur la même ligne «aide à la parentalité»**.

Aide humaine : calculée en fonction des besoins

Âge	Couple	Parent seul
0 à 3 ans	900 €	1 350 €
3 à 7 ans dates anniversaires	450 €	675 €

Aide technique : calculée en fonction des besoins

Âge	Montant de l'aide
À la naissance	1 400 €
Aux 3 ans	1 200 €
Aux 6 ans dates anniversaires	1 000 €



Attribuée pour chaque enfant

Retrouvez les coordonnées des assistantes de service social et des conseillères en économie sociale et familiale au verso de cette page.

Pauline GARNIER
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

06 33 74 02 93



- CAMSP Saint-Satur
- Dispositifs plateformes
- ESAT Entre Cher et Loire Veaugues
- Foyer Emmanuelle Veaugues
- IME Nançay
- IME Neuvy
- IME Saint-Satur
- SAJ Veaugues
- SESSAD Départemental

Caroline TARRADE
Assistante de Service Social

06 81 48 53 27



- CAMSP Aubigny/Nère
- CAMSP Vierzon
- ESAT Entre Cher et Loire Vierzon
- FAMMAS Vierzon
- IME Vierzon
- ISEP Vierzon
- MARPAHVIE Méreau
- REV Vierzon
- SAJ Vierzon

Isabelle BEDLA
Assistante de Service Social

06 70 34 66 02



- ESAT Le Bergerat Vesdun
- FOYER Le Bergerat Vesdun
- IME Bourges
- IME Saint-Amand Montrond

Marie-Christine DIAS
Conseillère en Économie Sociale et Familiale

06 50 26 37 93



- IME Nançay
- SAVS Départemental

www.pep18.fr

